Image not found or type unknown

Frais d'entretien, taxes sur héritage.

Par **kevinko**, le **21/04/2015** à **09:54**

Héritier d'une vieille maison, il peut s’écouler plusieurs mois avant qu'elle ne se vende, j'aimerais savoir si l'entretien, jardinage, réparation ou autres de cette maison sont obligatoires ? quels sont les autres frais qui sont obligatoires taxes, impôt ou autres pour un héritier, même si la maison n'est plus habitable ? Mon problème c'est que je suis au chômage et que j'ai 500€ par mois pour vivre, si je ne paye pas ces frais est ce que je risque de perdre ma part d'héritage ? je précise que je ne veux pas renoncer à cet héritage (ma part sur cette maison après vente est d'environ 10000€), merci pour votre réponse.

Par **domat**, le **21/04/2015** à **10:07**

bjr,
comme la maison est votre propriété, vous devez payer toutes les taxes qui s'y rapportent, si vous êtes plusieurs propriétaires en indivision, chacun doit payer au prorata de sa part reçue.
si vous n'entretenez pas le bien, sa valeur va diminuer, si ce sont les autres indivisaires qui entretiennent le bien, les frais vous seront réclamés par les autres héritiers.
en acceptant la succession, vous avez accepté les contraintes qui vont avec.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés